

Motion « Action Sociale »

L'UFAP UNSa Justice exige la création d'un observatoire social permettant d'être un véritable baromètre concernant la situation des personnels pénitentiaires. Il aura vocation à analyser les besoins socio-économiques et rompre avec l'isolement que peuvent rencontrer les agents.

L'UFAP UNSa Justice revendique une politique forte en matière de logement accompagnant toutes les étapes de carrière et du parcours résidentiel des Personnels Pénitentiaires, y compris par le biais de conventionnement avec l'armée ou autres, logements réservés aux agents publics.

L'UFAP UNSa Justice revendique la construction de logements dédiés aux Personnels, avec leur intégration dans le cahier des charges dès la conception des nouveaux établissements ainsi qu'une politique de logement.

Parallèlement, **L'UFAP UNSa Justice** milite pour le déplafonnement de l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP) avec un plancher minimal à hauteur de la caution de l'agent.

L'UFAP UNSa Justice exige l'optimisation du portail de gestion digitale d'accès aux logements, par un accompagnement humain systématique, avec un délai de réponse aux candidatures très contraint.

L'UFAP UNSa Justice réclame la généralisation de la prise en charge, par l'administration, de l'hébergement pour tous les élèves et les stagiaires, de tous corps confondus, dans leurs premiers mois d'installation.

L'UFAP UNSa Justice revendique la revalorisation significative des CESU (HA, Pécuniaires, 0-6 ans) et la création d'un titre du CESU 12-17 ans, en faveur de la garde périscolaire et du soutien scolaire.

L'UFAP UNSa Justice exige le relèvement des plafonds de ressources dans le cadre de l'octroi des PIM pour les séjours d'enfants et centres de loisirs ainsi que l'augmentation significative des forfaits journaliers, versés dans l'année courante.

L'UFAP UNSa Justice, face à la détresse sociale croissante des personnels, souhaite le relèvement des prestations sociales, notamment le niveau des aides financières, des bourses d'études, ainsi que le développement de conventions avec des centres de vacances.

L'UFAP UNSa Justice exige une augmentation significative du nombre de réservations de place en crèche avec un caractère prioritaire pour les agents pénitentiaires et adaptés à leurs horaires.

De plus, **L'UFAP UNSa Justice** revendique des réservations dans des haltes garderies en horaires élargis, ainsi que la création d'un réseau d'Assistantes Maternelles et de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) dédiées aux enfants de personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice revendique une sortie de la gestion déléguée des mess pour un retour en mode associatif, une hausse de la subvention pour les restaurants administratifs.

L'UFAP UNSa Justice exige la création de « titre restaurant » et de solutions de restaurations (conventions, livraisons, ...) pour les agents exclus de toute restauration administrative et/ou exerçant en horaires atypiques, y compris lors des missions extérieures.

L'UFAP UNSa Justice exige le déplafonnement de l'indice ouvrant droit à la PIM restauration ainsi que la suppression des droits d'accès dans les RA et RIA.

L'UFAP UNSa Justice exige, pour une équité territoriale, l'indexation « vie chère » de la Prestation Interministérielle à réglementation commune.

L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'un bureau de l'action sociale au sein de la DAP et son déploiement au niveau régional et local, accompagnée du recrutement suffisant d'acteurs et particulièrement des assistants de service social.

L'administration se doit de mettre en place une politique d'accompagnement des élèves, stagiaires et mutés. À ce titre, **L'UFAP UNSa Justice** exige une diffusion annuelle du quid action sociale à l'ensemble des personnels, ainsi qu'à l'ENAP.

L'UFAP UNSa Justice exige une politique de prise en charge et d'accompagnement des agents mutés en Outre-Mer, compte tenu des spécificités des établissements ultramarins, de journées d'information et de formation pour mettre en lumière les difficultés du terrain. Les personnels ultramarins affectés en Hexagone doivent bénéficier des mêmes dispositifs.

L'ENAP doit être un des vecteurs d'intégration au sein de notre administration. Concernant les personnels en éloignement familial à l'ENAP, **L'UFAP UNSa Justice** exige le retour de la gratuité de la restauration pour l'ensemble des apprenants. **L'UFAP UNSa Justice** exige l'anticipation des frais de déplacement, le maintien de la prise en charge de l'hébergement et des activités socio culturelles/sportives.

Face à la détresse sociale croissante des personnels, **L'UFAP UNSa Justice** souhaite le relèvement des prestations sociales, notamment le niveau des aides financières, des bourses d'études, des prestations interministérielles ainsi que le développement de conventions avec des centres de vacances.

L'UFAP UNSa Justice demande la prise en charge totale des frais d'obsèques survenant en période d'activité ou survenant dans les deux ans qui suivent la retraite de l'agent.

L'UFAP UNSa Justice exige la création d'une prestation pour la prise en charge des frais de transport lors du décès d'un parent (père, mère, fratrie et enfants, conformément à la réglementation de la continuité territoriale des compagnies aériennes) d'un personnel pénitentiaire originaire des Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice milite pour une égalité de traitement dans l'octroi des chèques vacances prenant en compte l'impact de la prime de vie chère dans le calcul du Revenu Fiscal de Référence (RFR).

L'UFAP UNSa Justice exige l'application de l'article D113-5 du Code Pénitentiaire (droit au remboursement intégral des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, ...) à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice se félicite de la convention ministérielle signée avec Orphéopolis et exige l'augmentation du budget dédié au déploiement de celle-ci.

L'UFAP UNSa Justice demande qu'une convention soit signée avec les partenaires sociaux afin de bénéficier de la gratuité des transports, élargie à la prise en charge des cartes de stationnement sur la totalité du territoire.

L'UFAP UNSa Justice exige la création d'une aide au permis de conduire pour les personnels.

L'UFAP UNSa Justice milite pour le développement des partenariats dans les domaines culturel, associatif, de loisirs et exige la prise en charge des activités sportives et culturelles des Personnels (licences, abonnements, adhésions...).

Enfin, **L'UFAP UNSa Justice** milite pour une augmentation régulière et significative des subventions versées par le ministère de la Justice aux CRAS (Conseils Régionaux d'Action Sociale) et dédiées aux amicales.

L'UFAP UNSa Justice exige le maintien des 36 CRAS pour garantir la proximité et la qualité de la prise en charge de l'ensemble des personnels.

L'UFAP UNSa Justice revendique la reconnaissance, l'octroi de moyens et de décharges d'activité pour l'ensemble des acteurs sociaux.

Le constat de cette motion impose au ministère de la Justice de réviser significativement la politique sociale du ministère et de revoir à la hausse le budget de l'action sociale.